



Licenciement pour faute grave

Par **nina83400**, le **06/02/2015 à 16:07**

Bonjour,

Je suis licencié, suis je obligé d'aller me rendre physiquement chercher mes documents(attestation pole emploi, solde de tout compte, etc...) ou puis je demander un envoi par courrier en recommandé ?

Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **06/02/2015 à 16:32**

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander à l'employeur de vous les envoyer, mais il n'a pas cette obligation. Il doit juste tenir ces documents à votre disposition à l'entreprise.

Par **nina83400**, le **06/02/2015 à 16:36**

Alors puis-je être accompagné par quelqu'un pour m'y rendre?

Par **Lag0**, le **06/02/2015 à 16:41**

L'employeur n'a aucune obligation de laisser entrer une personne extérieure à l'entreprise...

Par **nina83400**, le **06/02/2015 à 16:43**

Très bien, merci.